



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 4 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
28 octobre 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
1 8 NOV. 2024	
Codification : 8.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 1 4 NOV. 2024 et publication du 1 4 NOV. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-quatre, le **quatre novembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN

Absents excusés avec pouvoir :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Patricia PERRET donne pouvoir à Didier DUPIN
Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire de séance : Sylvain GIRARDIN

OBJET : 2024-049 : Convention Territoriale Globale 2025-2029 (CTG)

Monsieur le maire expose le projet de Convention Territoriale Global (CTG) qui est une contractualisation avec la CAF et un territoire.

Depuis janvier 2020, Roannais Agglomération a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dispositif qui a pris le relais des Contrats Enfance Jeunesse, en élargissant ses champs d'actions : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Handicap, Animation de la vie sociale, Numérique et Accès aux droits.

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination en direction des habitants d'un territoire dans une démarche d'intelligence collective partenariale.

Cette première CTG, réalisée sur la période 2020-2024, a clairement mis en évidence la nécessité d'entrer dans une logique de projet de territoire avec

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241104-2024-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024
Publication : 14/11/2024

l'objectif d'établir un diagnostic plus large et plus cohérent de l'ensemble des problématiques.

L'élaboration de cette nouvelle contractualisation avec la CAF revêt un enjeu important pour le territoire et ses habitants. C'est pourquoi il a été décidé d'élargir l'engagement et la signature à l'échelle des 40 communes du Roannais pour 5 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la CAF.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 14 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Sylvain GIRARDIN